



PROJET DE FONCTIONNEMENT
DU LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS
« Familien lekua »



ADRESSE : MAISON DE LA PETITE ENFANCE « HAUREN XOKOA »
460 Route de Lasse
64220 UHART-CIZE

TEL : 05.59.37.34.15

Mail : hats.berri@orange.fr

DATE D'OUVERTURE : Septembre 2008

NOM DU COORDINATEUR DU LIEU : Annick TROUNDAY

GESTIONNAIRE :

- Nature juridique : Association HATS-BERRI
- Correspondant : Coordinatrice petite enfance
- Adresse : Maison Aldateia – 64780 OSSES
- TEL : 05.59.37.34.15
- MAIL : hats.berri@orange.fr

Où aller avec son bébé
ou son jeune enfant ?



Et pourquoi pas au
Lieu d'Accueil Enfants Parents ?
Familien lekua

jouer, partager, mintzatu, rencontrer...
Pour...

Libre, gratuit, sans inscription, ouvert à tous,
les mercredis de 14h30 à 17h30

Convivialité, détente, café, thé...
Avec...
bixkotxi

des accueillantes Petite Enfance, des parents...
Et avec...
des Aitakxi / Amakxi



Hats Berri

Adresse : Maison de la Petite Enfance "Haurren Xokoa" à Uhart-Cize - Tél. 05 59 37 34 15 - Mail : hats.berri@orange.fr
Page Facebook : facebook.com/panpinahaurrenxokoa - site : hatsberri.fr



CHARTRE NATIONALE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

8 grands principes pour accompagner les parents

1. > Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents : les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles se construisent avec eux. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.

2. > S'adresser à toutes les familles quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles : les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.

3. > Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale, pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.

4. > Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte : agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.

5. > Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale : les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.

6. > Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant. En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...

7. > Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle : les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.

8. > Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité **que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre : ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

Cette charte établit les principes applicables aux actions de soutien à la parentalité en application de l'article L. 214-1-2 du code de l'action sociale et des familles.

Lieu d'Accueil Enfants Parents

« Familien Lekua »



CHARTRE D'ACCUEIL

- *Où et quand ?* A la Maison de la Petite Enfance « Haurren Xokoa » à Uhart-Cize, tous les mercredis après midi, de 14 h à 17 h.
- *Pour qui, pour quoi ?* Pour vous, futurs parents, parents, grand-parents, avec l'enfant dont vous prenez soin, pour se rencontrer, échanger, jouer, écouter, se reposer, partager avec son enfant, les autres mamans, les papas, les amatxi...
- *Comment ?* Afin d'assurer le bon fonctionnement de cet accueil, il est nécessaire de s'engager à respecter certaines règles qui fondent la vie sociale.
 - Les parents restent avec leur enfant (0 à 4 ans), le temps qu'ils souhaitent, dans le cadre proposé.
 - Il y a un respect par tous de la confidentialité des propos ou des situations vécues, sans aucun jugement des personnes en présence.
 - Seul le prénom et l'âge de l'enfant sont demandés.
 - C'est un lieu libre et gratuit, où l'on vient quand on veut, sans engagement.
 - Des règles de sécurité doivent être respectées. Par exemple : on ne se met pas en danger, on ne se bouscule pas, on ne se tape pas, on fait attention aux autres...
- *Avec qui ?* Des professionnelles de la petite enfance, garantes du respect de cette charte et responsables du lieu.

Elles vous accueillent, vous offrent le café, le thé... Vous amenez les petits gâteaux ?

A bientôt!

Errezibitze Lekua Haurrak Burasoak

« Familien Lekua »



- ***Nun eta noiz?*** « Haurren Xokoa » haurtzaroa etxean Uharte-Garazin astezken arratsalde guziz, 14 : 00 etarik 17 : 00 ak arte.
- ***Norrentzat, zendako?*** Zuendako, geroko burasoak, burasoak, aitatxi-amatxiak zaintzen duzuen haurrarekin, elgar ezagutzeko, trukatzeko, jostatzeko, behatzeko, pausatzeko eta bere haurrarekin, beste aitamekin, amatxiekin partekatzeko.
- ***Nola ?*** Errezibitze leku horren funtzionamendu ona segurtatzeko, bizi soziala oinarritzen duten arau batzu errespetatzea engaiatu behar da.
 - Burasoak haien haurrekin (0 tik 4 urte arte) egoiten dira, nahi duten bezainbat, proposatua zaien koadroan.
 - Bizipen edo solasen sekretupekotasuna denek errespetatzen dute.
 - Haurraren izen eta adina galdeginak dira bakarrik.
 - Noiznahi eta engaiamendurik gabe jiten ahal da.
 - Segurtasun arau batzu errespetatuak izan behar dira. Konparazione : ez gira lanjerrian ezartzen, ez gira elgar pusatzen, ez gira elgar joka ari, besteer kasu egiten dugu....
- ***Norekin?*** Haurtzaindegiko profesional batzuekin, leku horren legen arduradun direnak.

Heiek errezibitzen zaituzte, kafea edo dutea eskaintzen dauzute... Bixkotx ttipiak ekartzen dituzu?

Laster arte!